

Note d'orientation politique **IMPACT DE LA CRISE COVID - 19 SUR L'EMPLOI ET LES TPME AU MAROC**



EQUIPES DE DIRECTION

Département de l'Afrique du Nord de la Banque africaine de développement (BAD)		Organisation Internationale du Travail (OIT)	
Directeur Général régional – Afrique du Nord - RDGN	Mohamed EL AZIZI	Directrice - Algérie, Libye, Mauritanie, Maroc et Tunisie	Rania BIKHAZI
Directeur sectoriel – Développement humain - AHHD	Marta PHIRI	Spécialiste Santé Sécurité au Travail – Afrique du Nord	Halim HAMZAQOI
Coordonnateur Stratégie Emploi des jeunes - AHHD	Jeffrey Tapera MUZIRA	Chef- Unité des Stratégies d'emploi, BIT Genève	Sher VERICK
Représentant résident du Bureau du Maroc – RDGN/COMA	Achraf TARSIM		

EQUIPES DE L'ETUDE

	Banque africaine de développement (BAD)	Organisation Internationale du Travail (OIT)	Equipe nationale
Auteurs	Loubna BOURKANE, <i>Expert principal emploi des jeunes</i> Viviane Laure MAMNO WAFO, <i>Phd, Consultante, Chargée d'Etude pour la plateforme régionale pour l'entrepreneuriat Souk At-Tanmia</i>	Eléonore D'ACHON, <i>Spécialiste principale en politiques de l'emploi</i> Saad BELGHAZI, <i>Phd, Economiste du travail, Consultant</i>	Noureddine BENKHALIL, <i>Secrétaire Général du Ministère du Travail et de l'Insertion professionnelle</i> Amel Idrissi, <i>OMTPME</i>
Contributeurs	Aissatou BA-OKOTIE, <i>Coordinatrice en chef des activités</i> Mouhamed GUEYE, <i>Économiste en chef pour le développement</i> Leïla JAAFOR, <i>Spécialiste en développement social</i> Aziza EL AOUAD, <i>Consultante SoukAtanmia Maroc</i> Sonia BARBARIA, <i>Consultante Coordinatrice- plateforme régionale pour l'entrepreneuriat Souk At-Tanmia</i> Hicham BAYALI, <i>Consultant Expert TPME</i>	Samia OUZGANE, <i>Chargée de programme</i>	M. MADANI, <i>Directeur de l'ANAPEC</i> Adhil KHALISs, <i>Economiste, Chargé de mission auprès du Chef du Gouvernement</i> Mohamed HAZIM, <i>Directeur de l'Observatoire du marché du travail</i>



SOMMAIRE

Sommaire	ii
Sigles et abréviations	vi
Avant-propos	v
Résumé	1
1 Introduction	2
2 Situation de l'emploi et des TPME avant la crise	4
3 Impact de la Covid-19 et mesures d'atténuation.....	8
4 La relance de l'activité et de l'emploi.....	16
5 Actions additionnelles recommandées pour une relance économique tirée par les TPME.....	18
Annexes.....	21



LISTE DES FIGURES

Figure 2.1 : Taux d'entrepreneuriat au Maroc selon le niveau d'éducation, 2014.....	5
Figure 2.2 : Encours du crédit bancaire par taille d'entreprise, fin décembre 2018 (MMAD).....	6
Figure 3.1 : Evolution du taux de chômage (en %) pour certaines catégories de la population au troisième trimestre de 2019 et de 2020.....	9
Figure 3.2 : Réduction du temps de travail des permanents par taille d'entreprises	10
Figure 3.3 : Baisse des ventes en avril 2020 par rapport à avril 2019	11

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Programmes emplois de relance	22
Annexe 2 : Propositions sectorielles sur les écosystèmes entrepreneuriaux.....	24

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 2.1 : Elasticité de l'emploi par rapport à la croissance	7
Tableau 3.1 : Résultats de la simulation des mesures d'atténuation du choc du confinement	13
Tableau 5.1 : Matrice des mesures de relance économique recommandées par la BAD et le BIT en faveur de l'emploi et des TPME suite aux impacts économiques de la crise de la Covid-19 au Maroc (octobre 2020)	18



SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AMO : assurance-maladie obligatoire

BAD : Banque africaine de développement

BIT : Bureau international du Travail

BTP : bâtiment et travaux publics

CGEM : Confédération générale des entreprises du Maroc

CNSS : Caisse nationale de sécurité sociale

CVE : Comité de veille économique

MAD : dirham marocain

FENAGRI : Fédération nationale de l'agroalimentaire

GPBM : Groupement professionnel des banques marocaines

HCP : Haut-Commissariat au plan

MMAD : millions de dirhams marocains

MICEVN : ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Economie verte et numérique

MINEFRA : ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration

MTIP : ministère du Travail et de l'Insertion professionnelle

ONU DI : Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

PMMP : portail marocain des marchés publics

RAMED : régime d'assistance médicale

RGPH : Recensement général de la population et de l'habitat

TPME : très petites, petites et moyennes entreprises





AVANT-PROPOS

La plateforme régionale pour l'entrepreneuriat et l'emploi Souk At-tanmia en Afrique du Nord est une initiative financée par un don du Programme de partenariat dano-arabe (DAPP), confiée à la Banque africaine de développement (BAD). Elle démarre ses activités en 2020 avec l'avènement de la crise de la Covid-19. Une réflexion a ainsi été lancée à propos des impacts de cette crise sur les très petites, petites et moyennes entreprises (TPME) et l'emploi, dans les trois pays ciblés de la région, à savoir l'Égypte, le Maroc et la Tunisie, afin de contribuer à l'identification des mesures d'atténuation de la crise à court et à moyen terme. La présente note portant sur le Maroc est la première d'une série qui va suivre au cours de l'année 2021, et vient compléter les appuis déployés par la BAD dans le contexte d'urgence pour atténuer l'effet de la crise de la Covid-19 sur le secteur privé et les populations.

D'une crise sanitaire, la pandémie de Covid-19 a évolué vers une crise économique et de l'emploi¹. Dans ce contexte, l'Organisation internationale du Travail (OIT) contribue activement aux réflexions nationales sur la crise ainsi qu'aux réponses en matière d'emploi engagées par les pays. Plusieurs actions ont été mises en place par l'OIT à cet effet, notamment un guide d'évaluation rapide de l'impact de la Covid-19 sur l'emploi. Sur la base de ce document, des évaluations ont été diligentées dans une cinquantaine de pays. Au Maroc, l'appui de l'OIT s'est concentré sur les conséquences de la Covid-19 sur l'emploi, les canaux de transmission de la crise sanitaire sur l'économie et le marché du travail, ainsi que sur les enjeux que la crise révèle dans le domaine de l'emploi. L'appui de la BAD s'étant focalisé sur les TPME comme vecteurs de préservation essentiels de l'emploi, la complémentarité des deux approches a pu donner lieu à des synergies et à la rédaction d'un rapport conjoint intitulé «Impact de la crise Covid-19 sur l'emploi et les TPME au Maroc», qui a fait l'objet d'une discussion avec la partie nationale. La rédaction de la présente note d'orientation politique est fondée sur ce dernier.

1. ILO: Rapid Diagnostics for Assessing the Country Level Impact of Covid-19 on the Economy and Labour Market. Guidelines (Genève, 2020).



RÉSUMÉ

La crise sanitaire COVID-19 a évolué au Maroc à l'instar d'autres pays, vers une crise économique et de l'emploi. C'est dans ce contexte que la Banque africaine de développement (BAD) et l'Organisation internationale du travail (OIT) ont mené une étude conjointe pour analyser les effets de cette crise sur l'emploi et les TPME. A travers les outils de simulation macroéconomique et l'analyse de données d'enquêtes, l'étude montre que 79 pour cent des TPME ont connu une baisse de plus de 15 pour cent de leur chiffre d'affaire au premier semestre 2020 induisant une baisse de l'emploi et du nombre d'heures de travail. A la fin 2020, cette perte d'emplois était estimée à 432 000.

Les mesures prises par les autorités marocaines concernant aussi bien les indemnisations des travailleurs formels et informels que les facilités accordées aux entreprises ont permis d'atténuer les effets de la crise. En effet, elles ont contribué à préserver 6,5 points du taux de croissance PIB et sauvegarder 71 pour cent de l'emploi menacé après le premier confinement.

Une analyse de la situation de l'emploi et des TPME avant la pandémie permet de mettre en évidence les contraintes structurelles préexistantes qui ont été exacerbées dans ce contexte. Les TPME ont été les plus impactées alors qu'elles concentrent

les trois quarts de l'emploi et ne contribuent qu'à 35 pour cent du PIB. Alors que les chefs de TPME sont à 60 pour cent sans niveau de qualification, les diplômés quant à eux ne prennent pas assez l'initiative d'entreprendre (moins de 20 pour cent d'entre eux). La crise a aussi révélé l'importance du secteur informel.

Sur la base de ces constats, cette note d'orientation politique propose des recommandations s'articulant autour de deux axes phares : (i) l'inclusion d'activités et objectifs en faveur de l'emploi dans le plan de relance des différents secteurs, et (ii) la promotion de l'entrepreneuriat et des TPME comme levier de préservation et création d'emplois.

Le pays a lancé des chantiers structurants dans le cadre du Pacte pour la Relance Economique et l'Emploi (PREE) notamment en matière de financement de l'économie et de généralisation de la protection sociale.

Penser l'après COVID-19 permet d'appréhender l'économie marocaine avec des fondations résilientes, inclusives et innovantes. Une croissance endogène à laquelle participerait davantage les TPME représente un pilier essentiel de ces fondations autour duquel s'articule les recommandations de cette étude.



1. Introduction

«*Nous plaçons le plan de relance économique en tête des priorités de l'étape actuelle. De fait, ce plan vise à soutenir les secteurs productifs, notamment le tissu des petites et moyennes entreprises: il a pour objet de rehausser leur capacité à investir, à créer des emplois et à préserver les sources de revenu.*»²

La crise de la Covid-19 a éclaté au Maroc à un moment où les pouvoirs publics marocains ont décidé de relever les défis liés au développement des très petites entreprises (TPE), au poids de l'économie informelle et à l'inclusion sociale. Deux actions majeures témoignent de cet engagement: le lancement du Programme intégré d'appui et de financement de l'Entreprenariat (PIAFE) visant la promotion des très petites entreprises (nommé Intilaka), et la préparation d'une vaste réforme de la politique sociale sous-tendue par l'objectif de généralisation de la protection sociale. Au début du troisième trimestre 2020, pour faire face aux effets du choc du confinement qui a eu lieu de mars à juin 2020 et à une prolongation de la crise de la Covid-19, les autorités marocaines ont annoncé un plan pour la relance économique et l'emploi. Ce plan a été défini selon une approche participative³.

Cette note synthétise les résultats de l'étude d'impact de la crise de la Covid-19 sur l'emploi et les TPME, produite conjointement par la BAD et l'OIT en collaboration avec le ministère du Travail et de l'Insertion professionnelle (MTIP) et

l'Observatoire marocain des TPME (OMTPME). Les données de référence pour l'analyse, tirées des bases de données et des publications du Haut-Commissariat au plan (HCP) (recensement de 2014 [RGPH] et enquêtes emploi), de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), de l'Autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale (ACAPS) et de l'OMTPME, ont été complétées par les résultats d'une enquête effectuée dans le cadre de l'étude auprès de 300 TPME. Cette consultation a mis en évidence à la fois les problèmes structurels d'insertion professionnelle, de qualité des emplois, mais aussi les tendances marquant les différents segments du marché du travail et l'importance des TPME⁴ dans la création d'emplois. Elle a identifié le degré et les formes de vulnérabilité des différentes catégories de travailleurs et d'entreprises face à la crise de la Covid-19. Le champ couvert par cette note étant celui de la création d'emplois et de l'activité des TPME, elle n'aborde que partiellement la question des compétences. Toutefois, elle est complémentaire à une étude portant sur le développement des compétences au Maroc en vue d'une meilleure employabilité des jeunes, produite en 2019 par la BAD⁵.

L'étude d'impact de la crise de la Covid-19 sur l'emploi et les TPME a analysé le rôle d'atténuation du choc de la crise joué par les mesures d'urgence adoptées au premier trimestre 2020. L'étude a démontré cet effet amortisseur par

2. Extrait du discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, le 9 octobre 2020 au Parlement, à l'occasion de l'ouverture de la première session de la cinquième année législative de la dixième législature.

3. Un Pacte pour la relance économique et l'emploi a été signé entre le gouvernement, la CGEM (Confédération générale des entreprises du Maroc) et le GPBM (Groupement professionnel des banques du Maroc).

4. La notion de TPME, qui est au cœur du sujet, doit être examinée avec précaution. Les définitions telles que celles de Maroc PME et de l'OMTPME sont fondées sur le chiffre d'affaires annuel. Elles distinguent les moyennes entreprises, dont le chiffre d'affaires varie de 50 à 175 millions de dirhams (MDH), et les grandes entreprises réalisant plus de 175 MDH. En deçà de 50 MDH, le critère du chiffre d'affaires est peu utile pour différencier les microentreprises des petites entreprises (PE) et des moyennes entreprises (ME). Le seuil de 3 MDH de chiffre d'affaires est inefficace pour distinguer travailleurs indépendants et très petites entreprises (TPE) et PE. L'étude s'est référée à l'effectif employé en indiquant, à chaque occurrence, les seuils utilisés pour caractériser la taille des entreprises. Elle a dissocié les entreprises qui déclarent leurs salariés à la CNSS et les autres. Ces dernières ont été classées comme entreprises informelles, sachant que les entreprises formelles peuvent recourir à l'emploi informel (non déclaré à la CNSS).

5. « Note Stratégique pour le Développement Inclusif des Compétences pour l'Emploi et la Compétitivité au Maroc »

le biais d'une simulation de l'impact des mesures d'atténuation du Comité de veille économique (CVE) au Maroc, à partir d'un modèle d'équilibre général calculable (MEGC) et de la matrice de comptabilité sociale (MCS) du Maroc de 2015.

La présente note d'orientation politique examine la situation de l'emploi et des TPME avant la crise et démontre comment les effets de la pandémie accentuent ces tendances structurelles. A partir de ce constat, ce rapport propose aussi une matrice de mesures à court et moyen terme pour la promotion de l'emploi, le développement de l'entrepreneuriat, l'appui technique et financier des TPME, tout en tenant compte des réformes et stratégies existantes ou

en préparation.

Ce document est structuré en trois parties.

Il brosse un tableau de la situation de l'emploi et des TPME avant la crise de la Covid-19. Il analyse ensuite l'impact de la Covid-19 et les effets des mesures d'atténuation engagées par le gouvernement. Il propose enfin, en rapport avec les contraintes pesant sur le potentiel de développement des TPME, du volume et de la qualité des emplois, des recommandations de politique complémentaires aux mesures gouvernementales annoncées pour la relance économique et l'emploi. Ces recommandations sont présentées de manière résumée dans la matrice donnée en annexe.



2. Situation de l'emploi et des TPME avant la crise

2.1 Situation de l'emploi

La situation de l'emploi au Maroc avant le déclenchement de la crise de la Covid-19 est caractérisée par des difficultés structurelles plus accentuées chez les femmes et les jeunes. Le

taux d'emploi, au premier trimestre 2020, s'élève à 41,2 pour cent, un taux relativement bas qui met en évidence une faible participation au marché du travail et des difficultés rencontrées pour intégrer ce marché du travail, avec une difficulté d'inclusion marquée pour les jeunes et les femmes. Le taux de chômage, à la même période, atteint 10,5 pour cent au niveau national, dont 14,3 pour cent chez les femmes contre 9,3 pour cent chez les hommes; et 15,1 pour cent en milieu urbain contre 3,9 pour cent en milieu rural, sachant que ce milieu concentre la population à faible niveau scolaire. Il existe un fort taux de chômage des jeunes diplômés (17,8 pour cent contre 3,6 pour cent chez les non diplômés) et des conditions de travail souvent dégradées pour les jeunes précocement déscolarisés. Pour les jeunes diplômés, le problème est la durée du chômage, alors que pour les non diplômés l'enjeu est principalement la qualité des emplois. Le pourcentage des jeunes de 15 à 24 ans qui ne sont ni en formation ni au travail (*not in education, employment or training* [NEETs]) est estimé à 27 pour cent, dont 80 pour cent de femmes. Parallèlement au chômage prévaut un sous-emploi élevé, touchant 954 000 personnes, dont 531 000 dans les villes et 423 000 à la campagne (HCP, 2020).

D'autre part, l'emploi au Maroc se caractérise par un secteur privé composé à près de 60 pour cent d'emplois informels, soit 6,2 millions de

personnes, dont 18,8 pour cent de jeunes et 12,3 pour cent de femmes (HCP RGPH 2014, CNSS 2014).

La situation avant la crise se caractérise par une qualité de l'emploi inégale pour ceux qui travaillent. L'emploi dans les secteurs public et privé formel se caractérise par un revenu stable. Alors que le secteur privé représente 90 pour cent de l'emploi total, il faut souligner le poids élevé de l'emploi informel⁶, composé d'un secteur traditionnel localisé d'économie familiale marqué par un retard technologique dans l'agriculture (3,4 millions de personnes), la pêche et l'artisanat (2,4 millions de personnes), d'un secteur de précarité et de survie non localisé (formé en grande partie de commerçants ambulants), d'un secteur informel de clandestinité dont le poids est difficile à chiffrer, et d'un secteur d'évasion fiscale et sociale (20 à 30 pour cent du temps de travail salarié). L'emploi informel est généralement caractérisé par la précarité et la faiblesse des revenus, l'évasion fiscale et sociale, des formes atypiques d'emploi (temporaire, intérimaire, etc.), le faible niveau de scolarisation des travailleurs et un chômage polarisé, une protection sociale segmentée avec une protection renforcée pour les cadres du public et une fraction des salariés du privé (un tiers), une couverture limitée de l'indemnité pour perte d'emploi (IPE) et filets sociaux pour les ménages/groupes vulnérables (santé, retraite, perte d'emploi, allocations familiales, etc.)... Par exemple, la couverture médicale était, au troisième trimestre 2019, de 24,5 pour cent au niveau national et de 8,3 pour cent au niveau rural.

Le Maroc, engagé dans le projet de généralisation de la protection sociale, doit aussi renforcer son action en faveur des transitions professionnelles,

6. Selon le rapport annuel 2019 (p. 48) de Bank Al-Maghrib, la Banque centrale du Maroc, l'emploi informel, par opposition à l'emploi formel, correspond à «l'emploi non soumis à la législation nationale du travail, à la taxation de revenus, à la protection sociale ou au droit à certains avantages comme l'indemnité de licenciement ou les congés payés ou de maladie. Il est présent dans les entreprises aussi bien du secteur formel qu'informel et dans les ménages.»

tout en améliorant la qualité de l'emploi. Malgré un progrès significatif des programmes de lutte contre la pauvreté et la précarité sociale, des politiques de l'emploi centrées sur la primo-insertion des jeunes diplômés, et la mise en place de nouvelles mesures telles que l'IPE (mais limitée aux travailleurs ayant déjà un emploi stable, renforçant d'une certaine façon la segmentation «insider-outsider»), le Maroc reste confronté au défi d'élargir la panoplie des programmes actifs d'emploi pour prendre en charge les transitions sur le marché du travail (non seulement école-travail, mais aussi inactivité-emploi, emploi-emploi informel-formel, etc.), et de diminuer la dualité du marché du travail.

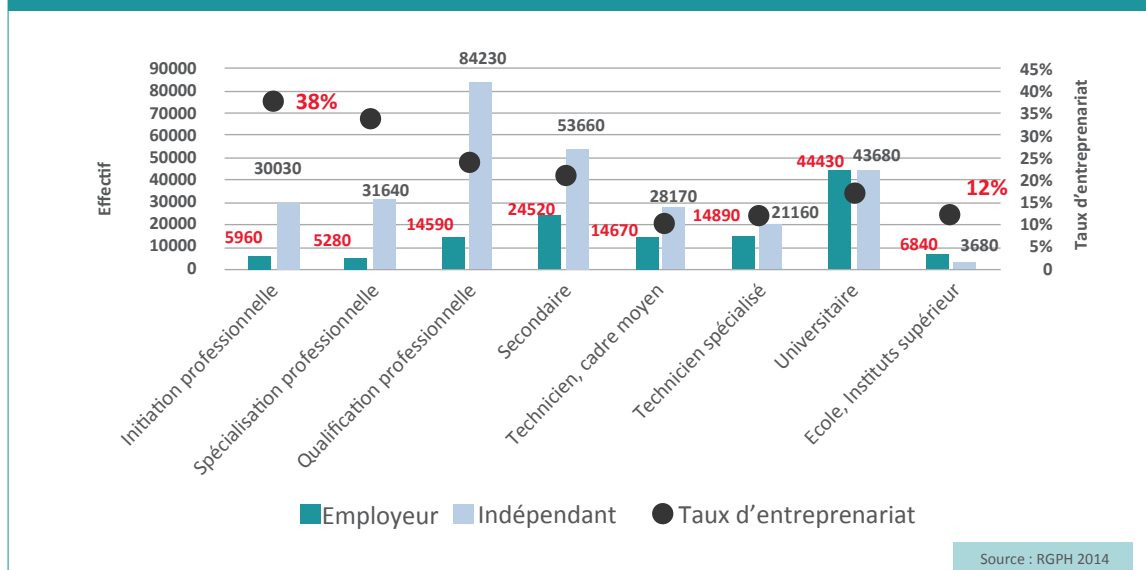
2.2 Situation des TPME avant la crise

Les TPME⁷ marocaines concentrent 73 pour cent

de l'emploi, mais ne contribuent qu'à 36 pour cent des revenus⁸. Cette situation s'explique par des contraintes d'accès au financement au marché, par l'importance du secteur informel et une faiblesse de la productivité liée pour partie au faible niveau d'éducation des entrepreneurs.

Les 64 pour cent des chefs des TPME au Maroc sont sans diplôme, et moins du quart d'entre eux ont un diplôme de l'enseignement fondamental. La figure 2.1 montre que le taux d'entrepreneuriat est de moins en moins grand à mesure que les diplômes acquis requièrent un plus grand nombre d'années d'études. C'est parmi les titulaires de diplômes demandant peu d'années d'études (initiation professionnelle, spécialisation, qualification professionnelle et baccalauréat) que le taux d'entrepreneuriat est le plus élevé, dépassant 20 pour cent (RGPH 2014).

Figure 2.1: Taux d'entrepreneuriat au Maroc selon le niveau d'éducation, 2014



7. La catégorie des TPME est formée de trois composantes: les travailleurs indépendants, les employeurs informels classés comme très petites ou petites entreprises, et les entreprises formelles ayant déclaré moins de 200 salariés en 2014. Les TPME dominent dans la plupart des secteurs d'activité de l'économie marocaine, exception faite du secteur des services (HCP RGPH 2014, CNSS 2014).

8. OMTPE, rapport annuel 2018.

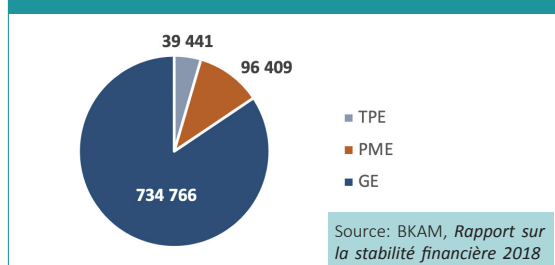


Ce faible taux d'entrepreneuriat est plus prononcé dans la population féminine, puisque seules 12 pour cent des entreprises au Maroc appartiennent à des femmes⁹. Les Marocaines en emploi avec un niveau d'étude supérieur présentent un taux d'emploi élevé, 30,2 pour cent en 2018, en comparaison des femmes sans diplôme et de niveau moyen (respectivement avec un taux d'emploi de 19,6 pour cent et 11,7 pour cent) (HCP, 2019). Les entreprises gérées par des femmes sont relativement plus vulnérables que celles qui le sont par des hommes, et affichent les écarts les plus élevés d'accès au financement¹⁰.

De manière globale, avant la crise, le taux d'activité entrepreneuriale avait connu un progrès passant de 6,5% à 11,5% de 2018 à 2020. Des mesures volontaristes devraient être maintenues comme recommandé par le rapport GEM « Impact de la COVID 19 sur l'entrepreneuriat » afin que l'entrepreneuriat puisse être un levier de la relance économique.

Concernant l'accès au financement, en 2018, seuls 15,6 pour cent du crédit bancaire destiné aux entreprises sont octroyés aux TPME (Bank Al-Maghrib, 2018). Bien que le développement des TPME repose fortement sur l'endettement, celles-ci ont d'énormes difficultés à obtenir du crédit bancaire.

Figure 2.2. Encours du crédit bancaire par taille d'entreprise, fin décembre 2018 (MMAD)



Les TPME sont composées à près de 81 pour cent de TPME informelles, correspondant à 59,1 pour cent de l'emploi national (HCP RGPH 2014, CNSS 2014). Les TPME informelles au Maroc sont les plus fragiles compte tenu principalement de la faiblesse de la productivité apparente du travail, de l'acuité de la concurrence, de la plus forte difficulté d'accès aux ressources de trésorerie¹¹ et au financement. Les emplois sont de meilleure qualité dans les TPME formelles, avec toutefois un volant de précarité. En 2018 par exemple, 44 pour cent des travailleurs déclarés par les entreprises formelles à la CNSS le sont moins de deux cents jours par an. Des formes atypiques d'emploi, notamment le travail temporaire et les prestataires de services individuels, ont proliféré dans les secteurs formels privé et public durant les trois dernières décennies. De plus, malgré une volonté effective des autorités de faciliter l'accès à la commande publique¹², qui pèse pour près d'un quart du produit intérieur brut du pays, les TPME formelles en bénéficient beaucoup moins que les grandes entreprises.

Les structures de l'emploi sont en transformation sous l'effet de la dynamique différenciée des gains de productivité, de concentration des entreprises et de formalisation de l'économie marocaine. L'importance de l'économie informelle prend, en effet, sa source principalement dans les disparités de productivité et la lenteur du rattrapage de productivité par les TPE. Sur l'ensemble des secteurs, les gains de productivité restent positifs malgré leur ralentissement durant la dernière décennie. L'élasticité de l'emploi par rapport à la croissance sur la période 2009-2017 est passée de 0,2 à 0,1 (tableau 2.1).

9. ILO: Evaluation de l'entrepreneuriat féminin (Genève, 2016).

10. IFC Enterprise Finance Gap Database.

11. HCP, Enquête nationale sur le secteur informel 2013/2014 (www.hcp.ma).

12. Le décret des marchés publics du 20 mars 2013 tel que modifié (décret du 24 mai 2019) a intégré, en plus de la PME, les coopératives et l'autoentrepreneur parmi les soumissionnaires devant bénéficier de certains avantages pour encourager leur accès à la commande publique, avec l'obligation pour le maître d'ouvrage de réserver 30 pour cent du montant annuel des marchés à la PME nationale, aux coopératives et à l'autoentrepreneur et de publier annuellement sur le PMMP la liste des marchés publics attribués aux PME, aux coopératives et à l'autoentrepreneur.

Tableau 2.1 : Elasticité de l'emploi par rapport à la croissance		
Catégories d'actifs occupés	2000-2009	2009-2017
Actifs occupés	0,2	0,1
Indépendants	0,4	0,4
Salariés informels	0,0	-0,5
Salariés formels par taille d'entreprise		
• Microentreprise (<10 emplois)	1,1	2,3
• Très petite entreprise (10-19)	0,9	1,5
• Petite entreprise (10-49)	0,9	1,3
• Moyenne entreprise (50-199)	0,7	1,1
• Grande entreprise (200 et plus)	1,3	1,6

Source : Comptabilité Nationale Marocaine et Enquêtes Nationales sur l'emploi – HCP

La tendance au rattrapage de la productivité moyenne par les secteurs AFP (agriculture, forêt et pêche), BTP (bâtiment et travaux publics), commerce et services marchands, concentrant une forte proportion de TPE informelles, reste insuffisante.

L'élasticité de la croissance de l'emploi relativement à la croissance de la valeur ajoutée est de 0,4 pour les indépendants, de -0,5 pour l'emploi informel et de 1,6 pour l'emploi formel. Au sein du secteur formel, on observe une polarisation de la croissance avec des élasticité plus élevées pour les microentreprises de moins de 10 emplois et pour les grandes entreprises de 200 emplois et plus.

En résumé, avant la crise pandémique, il existe sur le marché du travail marocain des contraintes structurelles à la création d'emplois et au développement des TPME que le choc de la Covid-19 vient exacerber. Aussi, la tendance à la substitution des emplois informels par des emplois formels ressortant du tableau 2.1 (élasticité croissance/emploi négative) risque d'être rompue par les effets de la crise de la Covid-19, entraînant une plus grande précarisation de l'emploi et une vulnérabilité des TPE.



3. Impact de la Covid-19 et mesures d'atténuation

3.1 Impact de la Covid-19 sur l'emploi et les TPME

Au niveau macroéconomique, les effets induits par la pandémie et la sécheresse ont entraîné une contraction du PIB et de l'emploi. Le ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration (MINEFRA) du Maroc prévoyait avant la crise un taux de croissance du PIB réel de 3,7 pour cent en 2020 et 3,9 pour cent en 2021, contre 2,5 pour cent en 2019, grâce aux gains de productivité des secteurs compétitifs issus des investissements en infrastructures. Tenant compte des effets de la crise de la Covid-19, de ceux du confinement de la population pour une période de quatre-vingt-dix jours, ainsi que des mesures sociales, fiscales et financières de soutien aux entreprises et aux ménages pour y faire face, les projections du Fonds monétaire international (FMI)¹³ ont établi le taux de croissance du PIB durant l'année 2020 à -6,97 pour cent et un retour à la croissance dès 2021 avec une hausse du PIB de 4,92 pour cent.

L'économie marocaine a perdu 432 000 emplois en 2020 par rapport à 2019. La Covid-19 a entraîné divers chocs, avec des incidences importantes sur les performances du marché du travail, qui sont de trois ordres: la quantité d'emploi, la qualité du travail ainsi que des effets plus marquants pour les groupes les plus vulnérables.

Le choc subi par la demande de travail s'est traduit par des ajustements à la baisse des heures de travail, se traduisant eux-mêmes par divers chocs auxquels sont associés des coûts sociaux plus ou moins larges.

L'ajustement à la perte d'heures travaillées a eu pour conséquences une augmentation du sous-emploi et une baisse du taux d'emploi entre 2019 et 2020. Le taux de sous-emploi est passé de 9,2 pour cent à 10,7 pour cent¹⁴. Le nombre moyen d'heures travaillées par semaine et par personne a baissé de 20 pour cent, soit une baisse de 2,1 millions d'emplois à temps plein¹⁵ (HCP, 2021). La baisse relative des heures travaillées par semaine a été plus élevée dans le BTP (-25,4 pour cent) et dans l'industrie y compris l'artisanat (-22,3 pour cent) (HCP 2021). Au troisième trimestre 2020, elle était également plus importante parmi les femmes (-25,1 pour cent, de 80 millions à 60 millions d'heures) que parmi les hommes (-12,5 pour cent, de 399 millions à 349 millions d'heures)¹⁶. En 2020, le taux d'emploi est quant à lui tombé à 39,4 pour cent alors qu'il était de 41,6 pour cent en 2019, avec un impact plus fort en milieu rural. L'adaptation au changement du niveau d'emploi s'est opérée à son tour par le biais de changements du niveau de chômage et du niveau d'inactivité. Le taux de chômage est ainsi passé de 9,2 pour cent à 11,9 pour cent. En 2020, il reste relativement plus élevé parmi les jeunes âgés de 15 à 24 ans (31,2 pour cent), les diplômés (18,5 pour cent) et les femmes (16,2 pour cent), catégories déjà plus vulnérables avant la crise. Entre 2019 et 2020, le taux d'activité a baissé au niveau national de 45,8 à 44,8 pour cent. Dans la mesure où quitter la population active peut créer des obstacles au retour dans l'emploi une fois la reprise économique amorcée, une hausse de l'inactivité à court terme peut entraîner à plus long terme des coûts sociaux plus lourds que ceux que provoquerait une hausse du chômage. Du point de vue de l'action des pouvoirs publics, un défi important consistera

13. FMI, World Economic Outlook, 2020.

14. HCP, 2021 (www.hcp.ma).

15. En considérant qu'une semaine de travail à temps plein correspond à 48 heures.

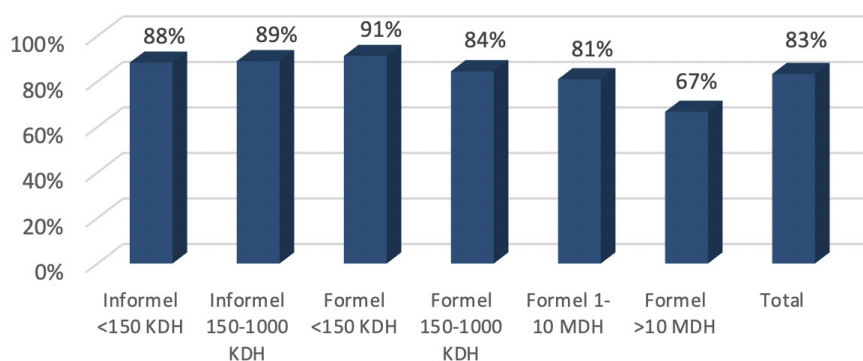
16. HCP, note d'information du Haut-Commissariat au plan relative à la situation du marché du travail au troisième trimestre de 2020 (www.hcp.ma).

à éviter que certaines catégories ne se coupent définitivement du marché du travail.

Le choc a été inégalement réparti en fonction de plusieurs critères, notamment la taille des entreprises, le niveau de protection de l'emploi et les différentes caractéristiques personnelles des travailleurs. Les TPME ont subi la plus grande part de la réduction du volume de travail, avec un choc

par conséquent plus important pour les travailleurs des très petites, petites et moyennes entreprises, qui occupaient déjà des emplois moins stables et moins rémunérés que ceux des grandes entreprises avant la crise. La réduction du temps de travail des permanents a touché 84% des entreprises ayant moins de 1 MDH de chiffre d'affaires, 81% de celles ayant de 1 à 10 MDH et 67% des entreprises ayant plus de 10 MDH de chiffre d'affaires.

Figure 3.1: Réduction du temps de travail des permanents par taille d'entreprises

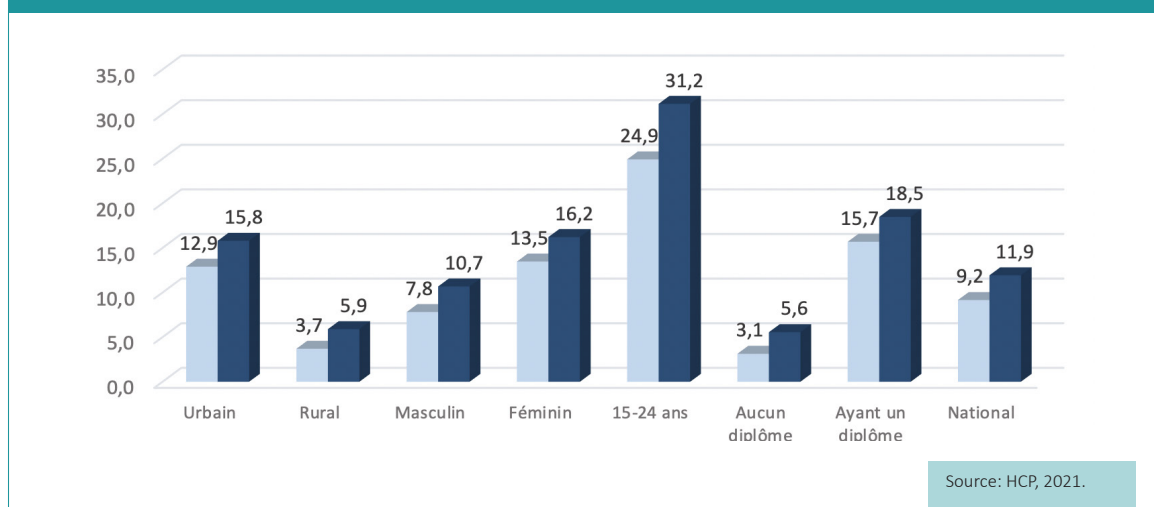


Source: Enquête TPME
BAD-OIT, juillet 2020

La sensibilité à la crise diffère également en fonction du niveau de protection de l'emploi: les travailleurs les plus précaires étant les plus enclins à absorber la plus grosse part de la chute de la demande du nombre d'heures travaillées, avec le risque d'aggraver les inégalités préexistantes. L'enquête BAD-OIT sur les TPME montre que les entreprises se sont adaptées en réduisant le temps de travail des permanents (la forme la moins coûteuse pour les travailleurs, avec l'avantage de maintenir la relation de travail) en faisant moins appel à la main-d'œuvre temporaire. Les différentes caractéristiques personnelles des travailleurs (telles que l'âge,

le sexe et le niveau d'études) ont également pesé, comme l'indiquent les chiffres ci-dessus concernant la baisse du taux d'emploi et des heures travaillées ainsi que la hausse du chômage et du sous-emploi qui a été plus importante pour les femmes et les jeunes. Finalement, l'enquête BAD-OIT montre que les entreprises ont traité de manière sélective l'attribution des salaires aux différentes catégories de salariés, au détriment des travailleurs moins expérimentés, non-cadres ou personnels d'appui tels que le personnel de surveillance, qui ont pour caractéristiques d'être plus facilement substituables et ayant donc des coûts de remplacement moins élevés.

Figure 3.2. Evolution du taux de chômage (en %) pour certaines catégories de la population entre 2019 et 2020



La tendance positive de création d'emplois observée ces dernières années dans tous les secteurs, à l'exception du BTP, a été rompue. Dans

le secteur agricole, la perte annuelle a été de 273 000 emplois contre seulement 90 000 emplois sur la période 2017-2019. La part de la crise de la Covid-19 est difficile à distinguer de celle de la sécheresse en 2019. Cependant, la fermeture des souks a certainement engendré une baisse d'activité pour la population des agriculteurs. Les secteurs de l'industrie et de l'artisanat, qui avaient gagné en moyenne 32 000 emplois entre 2017 et 2019, en ont perdu 37 000. Le secteur des services a perdu 107 000 emplois. Le secteur du BTP a perdu 9 000 postes d'emploi (0,8 pour cent), soit moins que les 27 000 emplois qu'il avait perdus en moyenne de juin 2017 à juin 2019. Selon une étude conjointe de l'ONUDI et de la BAD¹⁷, dans le secteur agroalimentaire marocain, la main-d'œuvre aurait été réduite de 20 pour cent pendant le confinement (enquêtes FENAGRI-ONUDI-BAD et MICEVN, 2020). Globalement, ces pertes d'emploi se concentrent dans les catégories de travailleurs les plus précaires, étant donné que les demandes d'indemnisation provenant de ménages de travailleurs indépendants ou de salariés non éligibles à la compensation au

titre de l'arrêt de travail sur décision administrative ont concerné 2 millions de ménages de travailleurs intervenant dans le secteur informel et 2,3 millions de chefs de ménage, disposant d'une carte RAMED (régime d'assistance médicale).

En ce qui concerne les entreprises, le confinement s'est traduit par des arrêts temporaires ou définitifs pour près de six entreprises sur dix et une activité réduite pour un cinquième des entreprises¹⁸.

Sur 249 000 entreprises formelles, les entreprises ayant maintenu leur activité étaient au nombre de 107 123, et les arrêts d'activité temporaires avaient concerné 135 000 entreprises. Les arrêts d'activité définitifs avaient concerné 6 300 unités, dont 4 536 très petites entreprises, 1 638 PME et 126 grandes entreprises. Sur un échantillon d'entreprises interrogées composé à 87 pour cent de TPME, on assiste entre février et mars 2020 à une diminution des ventes supérieure à 50 pour cent dans les services, les hôtels et restaurants et dans le secteur des industries exportatrices (industries du textile et du cuir, automobile et aéronautique). La baisse du chiffre d'affaires du secteur commercial et des transports, corrélée à celle des autres secteurs, a été estimée à 43 pour cent. Les

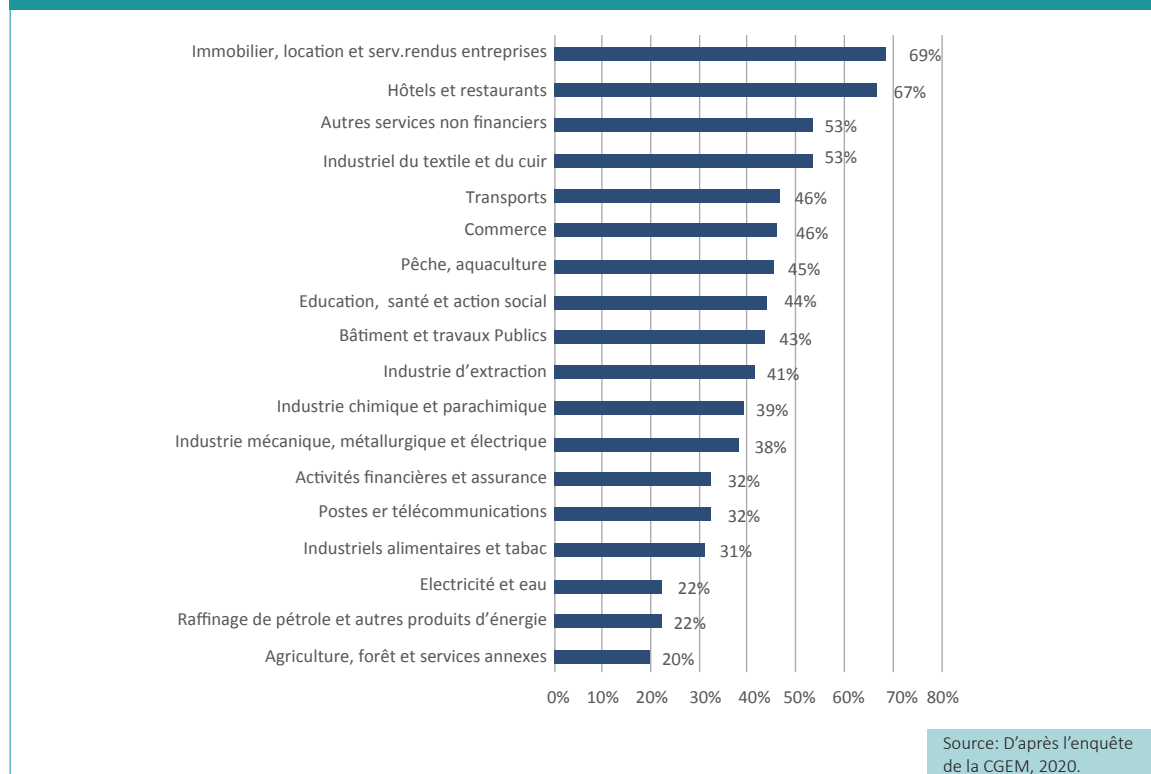
17. ONUDI-BAD: Gestion de la pandémie de COVID-19. Impact sur l'agro-industrie marocaine et stratégies de relance, 2020.

18. Selon les enquêtes menées par la CGEM et le HCP au deuxième trimestre 2020.

secteurs déclarés «indispensables», notamment les télécommunications, les banques et assurances, la fourniture d'eau, d'électricité et de gaz et le secteur

agroalimentaire, ont maintenu un taux d'activité supérieur à 66 pour cent du niveau habituel (CGEM, 2020).

Figure 3.3. Baisse des ventes en avril 2020 par rapport à avril 2019



Selon l'enquête TPME BAD-OIT effectuée auprès de 300 entreprises, ces dernières n'ont pas subi les mêmes variations concernant les ventes.

Pour un très petit nombre d'entreprises, voisin de 5 pour cent de l'ensemble, notamment celles qui sont chargées des livraisons à domicile, le chiffre d'affaires a fortement augmenté. Il n'a pas varié pour près de 9 pour cent des entreprises. En revanche, il a baissé fortement, de plus de 50 pour cent, pour près de la moitié des unités observées et de -15 pour cent à 50 pour cent pour 30 pour cent des unités interrogées. Aux deux extrêmes, les plus petites entreprises et les plus grandes semblent avoir été moins affectées par les arrêts complets et avoir subi des variations des ventes à la baisse moins importantes. La perte de valeur ajoutée dans le secteur formel pour quatre-vingts jours de

confinement serait de 8,8 pour cent. Cette perte est plus prononcée pour le secteur informel, puisqu'elle serait de 9,1 pour cent pour quatre-vingts jours de confinement. Pour le secteur informel, les pertes les plus notables se situeraient dans le secteur artisanal et celui des services¹⁹.

L'effet de la crise sur les start-up est hétérogène, certaines ayant bénéficié d'un effet d'aubaine et d'autres ayant été très négativement touchées.

Startup Square, en collaboration avec La Startup Factory, a réalisé une étude en juin 2020 sur l'impact de la pandémie de la Covid-19 sur les start-up. Cette étude souligne qu'à part les start-up proposant des solutions de substitution à la mobilité, les autres sont confrontées à des problèmes de trésorerie et de financement.

19. Données de base extrapolées à partir des comptes nationaux, du budget économique 2020 et de l'enquête du HCP sur le secteur informel en 2014. Le choc sur la production est fondé sur l'enquête CGEM. La simulation effectuée a retenu une fermeture pendant quatre-vingts jours de confinement.



D'un autre côté, la quasi-totalité des entrepreneurs sondés (87 pour cent) assurent avoir sans grande difficulté adapté leur travail au contexte. Une résilience et un ajustement qui varient tout de même selon le stade de développement commercial des start-up et les secteurs d'activité. Certains secteurs ont connu une importante croissance durant cette période. Les start-up actives dans l'industrie du e-commerce, de l'EdTech et de la fintech, ont pu profiter de la crise.

3.2 Analyse des mesures d'urgence adoptées

Les mesures de soutien économique adoptées par l'Etat marocain s'articulent autour de quatre axes:

- **mise en place du Comité de veille économique (CVE) et mobilisation de ressources de financement:** création d'un fonds spécial pour la gestion de la Covid-19 de près de 34 milliards de dirhams et assouplissement des conditions d'attribution des crédits par Bank Al-Maghrib pour soutenir les ménages et les entreprises, particulièrement les PME et les microentreprises, en quête de liquidité;
- **sauvegarde de l'emploi salarié des entreprises formelles:** une indemnité forfaitaire de 2 000 MAD par mois, nets des allocations familiales et des prestations AMO, a été accordée aux employés en arrêt de travail provisoire, qui étaient déclarés à la CNSS au titre du mois de *février 2020* et relevant des entreprises en difficulté²⁰. Tous les salariés ont bénéficié de la suspension du paiement des charges sociales jusqu'en juin 2020. Les unités du secteur non immatriculées à la CNSS n'ont pas pu bénéficier de ces facilités.
- **couverture du besoin de trésorerie des entreprises:** accélération des paiements de l'Etat aux TPME, différé de paiement des impôts et charges sociales, report des échéances de remboursement des prêts bancaires, Damane Oxygène (un mécanisme de garantie), et

Enquête Covid-19 de Startup Square et La Startup Factory (juin 2020)

- 40% des start-up interrogées ont connu une baisse de leur chiffre d'affaires à cause de la crise.
- 64% d'entre elles déclarent disposer de moins de trois mois de trésorerie.
- 60% en situation de levée de fonds sont soumises aujourd'hui au report des négociations avec les investisseurs.
- 2 start-up sur 3 ont perdu au moins un marché.
- 87% ont adapté leur travail au contexte.

des prêts amortissables sans intérêts aux autoentrepreneurs;

- **aides pour les ménages pauvres:** les *ménages ramédistes*²¹ et les ménages opérant dans le secteur informel dans des conditions analogues à celles des ménages ramédistes ont reçu une aide financière mensuelle d'un montant de 800 dirhams pour les ménages de une ou deux personnes, de 1 000 dirhams pour les ménages de trois ou quatre personnes, et de 1 200 dirhams pour les ménages de cinq personnes et plus. Les ménages endettés auprès du secteur bancaire ont bénéficié d'un report du remboursement des échéances des crédits bancaires (crédit à la consommation et crédit acheteur) jusqu'au 30 juin 2020.

3.2.1 EFFET AMORTISSEUR SUR LA CROISSANCE EN 2020

Une analyse de l'impact ex ante a été menée avec un MEGC pour évaluer l'effet d'atténuation des mesures d'urgence prises à la suite du choc économique dû au confinement. Ce modèle a permis de mesurer, au moyen de simulations, l'impact des mesures adoptées par le gouvernement pour atténuer les effets directs et indirects du confinement sur l'économie. Toutes les autres variables de politique économique

20. Sont éligibles les salariés des entreprises ayant subi une baisse de chiffre d'affaires de plus de 50 pour cent pour les entreprises de moins de 500 salariés ou de plus de 25 pour cent pour les entreprises de plus de 500 salariés. Sont non éligibles les salariés du secteur agroalimentaire (à partir de mai 2020).

21. Les ramédistes sont des personnes vivant au-dessous du seuil de pauvreté monétaire défini par le Haut-Commissariat au plan à 18 dirhams par jour, par personne et par an en 2014. Voir le dahir no1-02-296 du 25 rejeb 1423 (3 octobre 2002) portant promulgation de la loi no65-00 portant code de la couverture médicale de base.

étant inchangées, l'impact de ces mesures ressort de la comparaison de simulations selon deux cas de figure: (i) une situation où le CVE n'aurait engagé aucune mesure d'atténuation économique pour faire suite à la Covid-19; (ii) une situation hypothétique où le CVE aurait engagé toutes les mesures effectivement annoncées.

Il apparaît que les mesures d'urgence adoptées par le CVE pour faire face au choc du confinement auraient atténué de manière substantielle la baisse du PIB. La non-mise en œuvre des mesures d'atténuation aurait entraîné un taux de croissance négatif du PIB en 2020 de -14,6 pour cent (soit une baisse de 17,1 points de pourcentage par rapport à celui de 2019)²².

Tableau 3.1. Résultats de la simulation des mesures d'atténuation du choc du confinement* (%)

Indicateurs macroéconomiques	Choc sans mesures d'atténuation	Choc avec mesures du CVE
Produit intérieur brut	17,1	10,6
Revenu des agents		
Ménages	13,6	-2,2
Sociétés non financières et financières	16,2	8,7
Valeur ajoutée des secteurs		
– Agriculture	15,1	3,8
– Pêche	17,6	6,5
– Industries agroalimentaires	18,6	5,7
– Textile, habillement et cuir	19,7	12,4
– Autres industries	19,2	14,2
– BTP	10,5	9,8
– Commerce	18,2	10,4
– Transports	14,8	11,2
– Hébergement et restauration	27,6	14,7
– Autres services	16,7	12,2

* Lorsque les signes sont positifs, il s'agit d'une baisse, lorsqu'ils sont négatifs, il s'agit d'une hausse.

Source: Simulations.

La mise en œuvre des mesures devrait atténuer cette baisse et situer le taux de croissance du PIB de 2020 à -8,1 pour cent (soit une baisse moindre de 10,6 pour cent). Sans ces mesures, toutes les branches d'activité de l'économie auraient subi une sévère crise de débouchés. Le secteur agricole aurait perdu 15,1 pour cent de sa valeur ajoutée, celui de la pêche 17,6 pour cent, celui des industries alimentaires 18,6 pour cent, et le secteur hébergement-restauration, 27,6 pour cent.

3.2.2 INCIDENCES SUR L'EMPLOI ET LES TPME

Une enquête complémentaire aux données disponibles, menée par la BAD et le BIT (2020) sur 350 TPME formelles et TPE informelles (dont 300 répondants au total) a permis de montrer que, globalement, les mesures d'urgence ont eu des impacts positifs en matière d'accès au financement, de préservation d'emplois et d'assistance aux entreprises.

22. Selon le HCP, le taux de croissance du PIB au Maroc en 2019 était de 2,5 pour cent.



En ce qui concerne l'emploi au Maroc, les mesures d'atténuation mises en œuvre auraient permis la préservation de 71 pour cent des emplois directement menacés par le confinement. Au regard de l'enquête conduite par le HCP sur l'effet du confinement et de l'enquête réalisée par la CGEM durant les premiers mois du confinement, près de 1,6 million d'emplois étaient considérés comme menacés. De fait, l'économie marocaine a perdu 432 000 emplois en 2020, selon le HCP. Cette perte d'emplois à concerner majoritairement le secteur de l'agriculture, forêt et pêche (273 000 postes) et des services (107 000 postes) suivis du secteur industriel y compris l'artisanat (37 000 postes) et celui des BTP avec 9 000 postes (HCP 2021). Les aides accordées

aux employés en cessation d'activité et déclarés à la CNSS en février 2020 (secteur formel), malgré certaines limites, ont contribué à préserver le lien entre les employés et leurs employeurs. En effet, la proportion des travailleurs potentiellement non éligibles aux aides sur les salaires représente près de 30 pour cent de la population des travailleurs immatriculés à la CNSS. Il s'agit des travailleurs qui ne sont pas déclarés en permanence auprès de la CNSS et de ceux opérant dans des formes atypiques d'emploi, considérés comme indépendants. Pour ce qui est du secteur informel, l'aide financière accordée aux ménages, quoique modique (représentant 54 pour cent du seuil de pauvreté mensuel urbain), a permis d'atténuer le choc sur la pauvreté.

Résultats clés de l'enquête BAD-OIT (2020) sur les TPME au Maroc

- **Des facilités de financement:** 70 pour cent des 300 entreprises interrogées disent avoir manqué de liquidité pendant la période du confinement, avec un déficit de leur fonds de roulement supérieur à 30 pour cent pour les trois quarts d'entre elles. Elles déclarent à 41,4 pour cent avoir obtenu un crédit amortissable ou des facilités de caisse des banques. Elles sont 48,5 pour cent à avoir demandé un nouvel emprunt bancaire. Près de 62 pour cent de ces demandes ont reçu un avis favorable. La moitié des emprunts bancaires obtenus par les TPME ont bénéficié de la garantie Damane Oxygène. Les emprunts obtenus étaient sur cinq ans pour 33,6 pour cent, sur trois ans pour 43,1 pour cent, les 23 pour cent restants étaient sur différents termes variant de un à dix ans et plus.
- **Préservation de l'emploi grâce à de nouvelles formes de travail (télétravail et réduction de l'emploi temporaire):** (i) 58 pour cent des entreprises interrogées ont eu recours au télétravail pour les tâches administratives. Le télétravail a été plus effectif dans le secteur formel (entre 48 et 70 pour cent des TPME) que dans le secteur informel (entre 43 et 45 pour cent des TPE); (ii) 56 pour cent des entreprises ont maintenu le travail temporaire. Ce maintien a été plus effectif dans les TPE formelles (entre 70 et 74 pour cent des TPE) et informelles (entre 45 et 57 pour cent des TPE) que dans les PME formelles (entre 29 et 38 pour cent).
- **Une meilleure clarification des besoins d'assistance technique:** 77,1 pour cent des TPME interrogées ont émis des besoins d'assistance, principalement en stratégie commerciale (45,7 pour cent), en planification financière (45,2 pour cent), en maîtrise de la commercialisation de leurs produits (40,5 pour cent) et en appui aux demandes de financement bancaire.

3.3 Fragilité des TPME et aggravation des difficultés d'insertion professionnelle

Les aides accordées par l'Etat aux TPME fragilisées financièrement par la crise de la Covid-19 ont

profité surtout au secteur formel. Les mesures adoptées, sur le plan de la garantie et des facilités de refinancement accordées aux banques commerciales, ont contribué à modérer les risques de faillite. Cependant, les mesures d'urgence intervenues pour atténuer le choc de la crise sur les entreprises ont bénéficié davantage au secteur

23. Dans le contexte de la Covid-19, les autorités nationales ont mesuré l'importance de l'économie informelle via le discours du Trône, prononcé par Sa Majesté le Roi Mohamed VI le 29 juillet 2020, et le rapport annuel de Bank Al-Maghrib pour l'année 2019.

formel. Concernant le secteur informel, seuls les ménages dits «opérant dans le secteur informel» ont été appuyés, les aides perçus par ces derniers, bien qu'ayant pour but d'empêcher la dégradation de leur pouvoir d'achat, ont contribué faiblement à la pérennisation de leur activité.

La vulnérabilité des TPME au choc de la Covid-19 a aggravé les problèmes structurels de l'emploi. Au troisième trimestre 2020, sur une population active estimée à 11 648 000 personnes, 1 482 000 sont en

situation de chômage. Sur les 10 666 000 occupées, 1 182 000 sont en situation de sous-emploi. La crise a révélé l'importance²³ du secteur informel comme source de revenus pour la majorité de la population, mais aussi comme composante importante du tissu productif du pays. Une accentuation de la dualité du marché du travail, avec d'une part le secteur informel composé majoritairement des TPME et d'autre part la prééminence des grandes entreprises, est également à anticiper.



4. La relance de l'activité et de l'emploi

4.1 Le plan de relance gouvernemental

Un plan de relance économique a été adopté par le gouvernement et un Pacte pour la relance économique et l'emploi (PREE) a été signé par le gouvernement, la CGEM et le GPBM. Le discours royal du 9 octobre 2020 (prononcé à l'occasion de l'ouverture de la session parlementaire d'automne) est venu étayer le plan de relance, qui sera associé au grand projet de couverture sociale universelle au Maroc²⁴. La relance de l'économie s'articule donc autour de trois principaux chantiers:

- soutenir les secteurs productifs dans le cadre du partenariat public-privé (secteur de la santé; restructuration industrielle, innovation et activités à fort potentiel, développement des PME; infrastructures; agriculture et le développement rural²⁵; tourisme);
- renforcer le tissu des PME (rehausser leur capacité à investir, à créer des emplois et à préserver les sources de revenu) en poursuivant le dispositif de garantie des crédits (8 pour cent des entreprises bénéficiaires de 26,1 milliards MAD);
- réformer les établissements publics.

Trois orientations ont par ailleurs été données pour la conduite du plan de relance:

- les crédits de relance concernant tous les segments d'entreprises à hauteur de 75 milliards de MAD de crédits garantis par l'Etat, la Caisse centrale de garantie (CCG), transformée en

société anonyme dénommée la Société nationale de garantie et de financement de l'entreprise (SNGFE), étant chargée de gérer ce système de garantie. Ce dispositif de financement a pris le relai du mécanisme Damane Oxygène;

- le partenariat public-privé à l'occasion de grands projets sectoriels, pour une enveloppe globale de 45 milliards de MAD intégrée à un fonds de relance (Essor) alimenté à hauteur de 15 milliards de MAD par l'Etat et 30 milliards de MAD par des donneurs institutionnels nationaux et internationaux, destinés à renforcer les capitaux permanents des entreprises;
- l'approche contractuelle impliquant l'Etat ainsi que les partenaires économiques et sociaux reposant sur le principe de corrélation entre droits et obligations (amplifier l'impact économique, social et environnemental du plan de relance), avec adaptation des objectifs prioritaires selon les étapes.

Ainsi, les principales dispositions du PREE adopté par l'Etat sont les suivantes:

- **maintien des ressources du fonds Covid** pour le soutien social jusqu'à la fin de l'année et à certains secteurs qui demeureront en difficulté, même après la levée du confinement;
- **accélération des réformes pour améliorer le climat des affaires** et faciliter l'investissement (simplification et digitalisation des procédures; mise en application de la charte des services publics; accélération des mesures d'inclusion financière par le biais du paiement mobile;

24. On peut mesurer les enjeux du plan de relance au regard des objectifs de la réforme de la protection sociale:

- assurer la couverture médicale obligatoire, avant fin 2022, à 22 millions de bénéficiaires (frais de soins, médicaments, hospitalisation et traitement);
- généraliser les allocations familiales, qui bénéficieront ainsi à près de sept millions d'enfants en âge de scolarité, au profit de trois millions de familles;
- élargir la base du système de retraite en y incorporant environ cinq millions de Marocains parmi la population active non titulaire d'un droit à une pension;
- généraliser l'accès à l'indemnité pour perte d'emploi au profit des Marocains ayant un emploi régulier.

25. Le discours royal du 9 octobre a accordé une attention particulière au volet agricole et développement rural du plan de relance, en soulignant d'une part l'objectif de promotion de l'entrepreneuriat agricole et des emplois de services agricoles, et d'autre part l'ambition du projet sectoriel (générer annuellement 2 points de PIB supplémentaires assortis des créations d'emploi correspondantes) et les moyens alloués (38 milliards de MAD d'investissements attendus et mobilisation d'une assiette foncière de plus d'un million d'hectares de terres collectives). Les lignes d'action indiquées pour ce plan de relance du secteur agricole sont (i) la valorisation de la production agricole nationale, (ii) la facilitation de l'insertion professionnelle des jeunes en milieu rural par la création d'entreprises et l'appui à la formation, notamment dans les métiers et les services liés à l'agriculture, et (iii) le renforcement de la coordination et de la collaboration entre les secteurs concernés pour mettre en place un environnement incitatif à destination des jeunes du monde rural.

adoption de la loi et des décrets relatifs aux délais de paiement);

- **mise à niveau du dispositif de formation** et de développement du capital humain pour permettre l'amélioration de l'adéquation formation-emploi;
- **opérationnalisation des mécanismes des marchés publics en matière de préférence nationale** et de respect des spécifications techniques et des normes et produits d'origine marocaine dans le domaine de la commande publique de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements et entreprises publics;
- **allocation d'un fonds de 75 milliards de MAD sous forme de garantie de l'Etat aux crédits de relance** bénéficiant à tous les segments d'entreprises, y compris les entreprises publiques, et dédié à la reconstitution des fonds de roulement des entreprises et au soulagement des crédits interentreprises. La Caisse centrale

de garantie (CCG) a été transformée en banque publique à cet effet;

- **poursuite du PIAFE**, nommé Intilaka, pour faciliter le financement de près de 13 000 TPE par an, grâce notamment à une offre de garantie adossée à des crédits avec des conditions avantageuses (garantie de 80 pour cent du prêt, absence de sûretés personnelles, montant pouvant atteindre 1,2 million de dirhams, taux d'intérêt exceptionnel de 2 pour cent pour les projets en périmètre urbain et 1,75 pour cent en périmètre rural), et pour faciliter la reconversion des personnes et entreprises impactées par la crise sanitaire;
- **apport d'un fonds de 45 milliards de MAD pour financer des projets d'investissement en faisant appel au partenariat public-privé (PPP)**, via le renforcement des capitaux des entreprises afin de les développer. La sélection des projets se ferait selon des critères tels que le nombre d'emplois créés.



5. Actions additionnelles recommandées pour une relance économique tirée par les TPME

Le PREE a défini une action commune de l'Etat, des entreprises et du secteur bancaire pour accompagner le redémarrage progressif de l'activité des différents secteurs de l'économie nationale, et créer les conditions propices à une relance économique vigoureuse après la crise de la Covid-19.

Les recommandations adressées par cette note

d'orientation politique pour atténuer les effets négatifs de la crise pandémique de la Covid-19 et favoriser la relance de l'économie marocaine se présentent comme des mesures additionnelles à celles qui ont été d'ores et déjà décidées. Elles sont organisées ci-dessous de façon synthétique autour de cinq axes et présentées en deux composantes sous forme de matrice.

Tableau 5.1 Matrice des mesures de relance économique recommandées par la BAD et le OIT en faveur de l'emploi et des TPME suite aux impacts économiques de la crise de la Covid-19 au Maroc (avril 2021)

Objectifs	Mesures 2021	Mesures 2022 - 2023
COMPOSANTE 1 – Promouvoir l'emploi dans le plan de relance		
Axe 1: Inclure dans chaque plan de relance sectoriel des projets à forts impacts de création d'emplois		
1.1. Assurer la prise en charge des enjeux de l'emploi en appui au CVE	- Activer le comité de veille du marché du travail au niveau national et créer des comités de veille du marché du travail au niveau régional et provincial - Engager la mise à jour de la Stratégie nationale de l'emploi et des plans régionaux de l'emploi	
1.2. Développer des plans pour l'emploi sectoriels dans le cadre du plan de relance	- Les grands projets du plan de relance financés par le Fonds Mohamed-VI incluent des projets ayant un impact rapide sur l'emploi, y compris portés par des TPME - Identifier avec les CRI1, l'INDH2, les départements sectoriels et les collectivités territoriales les niches porteuses pour la création d'emplois et d'entreprises par secteur	
Axe 2: Développer le cadre de gouvernance du marché du travail au niveau provincial, national et régional		
2.1. Resserrer l'encadrement et l'accompagnement des chercheurs d'emploi	Elargir l'offre de services d'intermédiation de l'emploi de l'ANAPEC3 en coopération avec les collectivités territoriales et aux ARP, et dans les périphéries urbaines et les souks ruraux	L'ANAPEC élargit le partenariat autour de sa plateforme digitale pour faciliter l'accès aux services d'intermédiation
2.2. Adopter des mesures urgentes pour atténuer le coût social des pertes d'emploi	- Mettre en place un dispositif de chèque-emploi pour soutenir la demande dans les secteurs sous-financés du développement du capital humain et de la protection de l'environnement - Programmes de travaux à haute intensité de main-d'œuvre de nouvelle génération destinés à soutenir le redressement des TPE en difficulté (certaines industries, transport et mobilité, consommation alimentaire hors foyer, commerces)	
2.3. Adopter des mesures urgentes pour atténuer le coût social des pertes d'emploi	Ouvrir une facilité conditionnelle d'indemnisation de perte d'emploi auprès de l'ANAPEC en intégrant un volet formation de reconversion et formation de perfectionnement aux chercheurs d'emploi (sur la base des besoins en compétences des secteurs porteurs).	Faire évoluer l'indemnité pour perte d'emploi vers un mécanisme d'assurance-chômage souple
COMPOSANTE 2 – Renforcement des TPME et de l'entrepreneuriat		
Axe 3: Mettre en place un cadre structurant favorable au développement de l'entrepreneuriat et des TPME formelles et informelles		
3.1. Mesure de court terme: mettre en place un dispositif d'accompagnement technique de l'entrepreneuriat incluant les TPME affectées par la crise	Développer une feuille de route pour le déploiement d'une assistance technique: (i) entrepreneuriat des jeunes, (ii) TPE en difficulté en raison de la crise de la Covid-19 (digitalisation, accès à de nouveaux marchés, redéploiement), (iii) prise en charge de cette assistance technique par l'Etat (partiellement), (iv) implication des régions dans la mise en œuvre de cet accompagnement technique	

Objectifs	Mesures 2021	Mesures 2022 - 2023
3.2. Structuration de l'appui à l'entrepreneuriat et aux TPME à moyen terme	Mise en place d'un portail unique pour l'accès à l'information relative à l'entrepreneuriat	- Création d'un système intégré d'appui technique et financier aux TPME - Adoption d'une stratégie d'accompagnement à l'entrepreneuriat et aux TPME incluant toute la chaîne de valeur entrepreneuriale, notamment: l'éducation entrepreneuriale, la prévention et la sauvegarde des entreprises en difficulté, la résilience et le rebond entrepreneurial (post-échec)
3.3. Adoption d'un cadre incitatif de formalisation du secteur informel	Développer une feuille de route pour l'adoption d'un régime spécial adapté aux petits contribuables (cotisations sociales forfaitaires, accès à la protection sociale, assistance technique, etc.)	Elaboration de rapports d'analyses (défaillances des entreprises, fragilités et performances opérationnelles et financières, contribution à la création d'emplois, accès au financement)
3.4. Renforcer le système d'information des TPME	L'OMTPME développe des plans d'actions pour la production d'indicateurs de suivi des TPME avec les moyens financiers et humains nécessaires (2022, 2023)*	Collecte de données en vue de construire des indicateurs de suivi du secteur informel
Axe 4: Renforcement de l'accès des TPME au marché, à la commande publique et à l'internationalisation		
4.1. Réforme du système national de la commande publique pour favoriser l'accès des TPME à la commande publique (inclusif)	- Opérationnaliser le dispositif d'évaluation des systèmes de commandes publiques pour permettre l'application effective du décret no2-12-349 - Encourager et structurer le contenu local et de la sous-traitance par les grandes entreprises dans les marchés publics en faveur des TPME - Assister FINEA en vue d'un élargissement substantiel de sa couverture des TPME par le biais de son offre de garanties des avances sur marchés publics ou privés et de cautionnement, et étudier la possibilité de développer une telle offre de garanties et de cautionnement au sein de la CCG (SNGFE)	Nouveau système de la commande publique adopté
4.2. Augmenter les opportunités d'accès des TPME marocaines aux marchés internationaux en général, et africains en particulier	Appuyer l'AMDIE⁴ en vue d'en faire une agence «Business Maroc» performante permettant une plus grande efficacité dans: i) le développement des volumes d'affaires des TPME marocaines sur les marchés internationaux en général et africains en particuliers; ii) les démarches relatives aux IDE⁶ pour les TPME étrangères	Création en PPP⁵ d'une marketplace intégrée mettant en rapport les TPME marocaines et les TPME présentes sur les marchés africains
Axe 5: Généralisation et densification de l'accès des TPME aux financements externes		
5.1. Poursuivre les facilités d'accès au financement des TPE dans le contexte de la Covid-19	Poursuivre l'accès à Damane Oxygène et les prêts aux autoentrepreneurs	Création du cadre légal et réglementaire permettant aux AMC⁷ de se transformer en société et de collecter les dépôts / mobiliser l'épargne afin d'avoir accès à des ressources complémentaires et de diversifier davantage leurs services financiers à destination des TPME
5.2. Faciliter l'accès au financement des TPE formelles et informelles par le renforcement des institutions de microfinance		
5.3. Soutenir les organismes chargés de l'éducation financière des TPME (associations et chambres professionnelles)		Elaborer et mettre en œuvre une campagne de sensibilisation et de formation des TPME à l'importance d'un niveau de fonds propres suffisant / d'une structure bilancielle solide pour l'attraction de financements bancaires



Objectifs	Mesures 2021	Mesures 2022 - 2023
5.4. Améliorer le financement des TPME formelles et des start-up	- Appuyer les banques et les TPME, en collaboration avec la CGEM, grâce à un programme de développement de l'affacturage - Création d'un fonds de dette mezzanine dédié aux PME souscrit / garanti par l'Etat, géré par la CCG, et permettant de créer des fonds PPP de dette mezzanine dédiés aux PME - Soutenir les banques en vue de développer un système de financement des chaînes d'approvisionnement (supply chain finance) reposant sur l'identification et/ou la structuration d'écosystèmes regroupant des GE et des TPME et appuyer par décret l'organisation et la reconnaissance de la sous-traitance - Adopter le cadre réglementaire pour le financement des start-up (décret d'application de la loi sur le crowdfunding)	- Revoir le dispositif et la réglementation relatifs au Crédit Bureau afin: i) d'élargir la couverture par les Crédit Bureau de l'information relative au crédit à l'information des paiements de factures d'eau, d'électricité, de télécoms; ii) de donner aux entreprises/fournisseurs l'accès aux rapports de crédit concernant leurs clients, préalablement à l'acceptation/l'exécution de bons de commande de biens et de services. - Adopter l'équivalent d'un «Startup Act» afin de créer un statut spécifique et adopter le cadre réglementaire à leur spécificité

¹ CRI: centres régionaux d'investissement. ² INDH: Initiative nationale pour le développement humain. ³ ANAPEC: Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences. ⁴ AMDIE: Agence marocaine de développement des investissements et des exportations. ⁵ PPP: partenariat public-privé. ⁶ IDE: investissements directs étrangers. ⁷ AMC: Associations de microcrédit.

* Inclusion dans l'étude des personnes physiques, forfaitaires, autoentrepreneurs; enrichissement du tableau de bord sur le secteur formel; suivi des structures d'accompagnement et de soutien à l'entrepreneuriat; production de bulletins statistiques thématiques trimestriels avec des angles de vue spécifiques (sectoriel, régional, dédié aux TPE, etc.).



Annexe 1: Programmes emplois de relance

Au vu de l'impact de la crise sur l'emploi, les mesures en faveur d'une relance riche en emplois décents devront répondre aux cinq objectifs prioritaires suivants: (i) élargir la panoplie des politiques du marché du travail afin de faciliter l'ensemble des transitions au-delà de la transition école-travail (formel-informel; emploi non protégé-protégé, emploi-emploi, inactivité-emploi, etc.); (ii) aligner les programmes actifs sur les politiques sectorielles (facilitation de la mobilité des travailleurs des secteurs à risque vers les secteurs à moindre risque ou prioritaires en matière de création d'emploi; appui à la restructuration des activités à risque; formation-reconversion des travailleurs, etc.); (iii) recentrer les politiques sectorielles et les investissements vers les secteurs intensifs en emplois et les services de proximité (services aux ménages, à l'environnement, santé, éducation, etc., qui sont en «déficit» et ont l'avantage d'être intensifs en emplois tout en étant moins soumis au contexte international); (iv) proposer des réformes améliorant la qualité des emplois, notamment pour les travailleurs occupant des formes atypiques d'emploi et les autoentrepreneurs exposés à l'éviction des mécanismes de protection sociale et des programmes d'emploi; (v) poursuivre l'effort de réforme en soutenant les gains de productivité et l'élargissement de la protection sociale. Dans ce cadre, les mesures suivantes sont proposées:

» Adopter des mesures urgentes pour atténuer le coût social des pertes d'emploi:

- offrir aux travailleurs des entreprises en difficulté des moyens de subsistance et d'appui à la mobilité pour la recherche d'emploi,
- ouvrir une facilité conditionnelle d'indemnisation de perte d'emploi auprès de l'ANAPEC en intégrant des volets formation de reconversion et formation de perfectionnement aux chercheurs d'emploi,
- faire évoluer l'indemnité pour perte d'emploi vers un mécanisme d'assurance-chômage souple;

» Adopter des mesures urgentes pour atténuer les pertes d'emploi:

- créer des emplois contractuels: au sein des services publics déficitaires suite à la crise (éducation, hygiène, santé), dans les collectivités territoriales,
- offrir des chèques-emploi pour soutenir la demande dans les secteurs sous-financés du développement du capital humain et de la protection de l'environnement,
- mettre sur pied des programmes de Cash for Work («argent contre travail») de nouvelle génération destinés à soutenir le redressement des TPE en difficulté (certaines industries, le transport et la mobilité, la consommation alimentaire hors foyer, les commerces).



Annexe 2 : Propositions sectorielles sur les écosystèmes entrepreneuriaux

» Adopter le concept des écosystèmes entrepreneuriaux calés sur des plateformes d'intermédiation et répondant aux besoins du développement durable et de l'inclusion sociale:

- valider les programmes régionaux ou provinciaux (conseils élus, administrations déconcentrées, agences spécialisées) pour faire appel à des appels à manifestation d'intérêt afin de mettre en place des plateformes d'intermédiation au service de programmes sectoriels (programme Essor) et de développer des TPE dans le cadre du programme Intilaka;

» Développer des TPE assurant la promotion d'un développement durable et inclusif dans le secteur agricole:

- élaborer un programme de soutien au développement des TPE mises aux normes dans les activités de stockage, de transformation, de commercialisation et de transport,
- créer des entreprises spécialisées d'encadrement de l'agriculture biologique ou exportatrice,
- fonder des agences privées d'intermédiation du travail et de transport des travailleurs en milieu agricole,
- développer des centres de formation de proximité à l'intention des jeunes et des femmes en milieu rural;

» Répondre au besoin de développement de bâtiments et d'un habitat durable:

- créer des sociétés régionales de développement de l'isolation des logements avec éléments de subvention à la demande,
- élaborer une plateforme chargée de la gestion des espaces verts et de la promotion

de l'agriculture urbaine,

- fonder des entreprises communales d'entretien des routes rurales dans les zones de montagne et en milieu rural;

» Stimuler et valoriser l'emploi par le développement de TPE dans l'artisanat d'art et l'artisanat de services:

- concevoir une plateforme pilote régionale BtoC assurant la personnalisation de la relation client dans les branches de l'artisanat,
- créer une plateforme pilotée d'intermédiation spécialisée dans l'immobilier industriel et facilitation de l'accès à l'information aux opérateurs de l'immobilier,
- développer, dans les zones d'activité économique, un immobilier locatif au bénéfice des TPE de services;

» Développer l'économie circulaire en milieu urbain et rural:

- introduire des actions volontaristes pour stimuler l'adoption du tri des déchets à la source (ménages et entreprises),
- créer des bourses des matières recyclables,
- formaliser les entreprises de collecte des matières recyclables,
- mettre en place un plan de récupération des déchets dangereux;

» Créer des emplois spécialisés dans la protection des ressources en eau:

- créer des réseaux d'aux distinguant eau de pluie et d'arrosage des eaux usées,
- adopter un programme de mise en place de zones vertes de décantation des eaux usées,
- mettre fin à une exploitation minière de l'eau dans les zones d'agriculture pluviale,
- créer des stations d'épuration et supprimer les émissaires déversant dans la mer à Tanger, Tétouan et Rabat;

» Digitaliser l'économie et développer les télécommunications:

- assurer l'équipement en moyens de télécommunication pour donner accès à Internet dans les zones excentrées,
- mettre en place un programme de développement des entreprises

pour l'installation d'équipements informatiques et pour leur maintenance,

- créer des entreprises de développement de logiciels,
- créer des entreprises de formation à l'utilisation des logiciels.





AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP
GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE
DE DEVELOPPEMENT